



La chasse à la palombe au filet attaquée par la Commission européenne !

Aujourd'hui, la Commission européenne a décidé de traduire la France devant la Cour de justice de l'UE parce qu'elle considère que la chasse traditionnelle de la palombe au filet ne respecte pas a priori la directive Oiseaux.

Pratiquée dans cinq départements (Gers, Lot-et-Garonne, Gironde, Pyrénées-Atlantiques et les Landes) cette chasse aux filets verticaux et horizontaux n'a apparemment pas été suffisamment expliquée par l'Etat français à la Commission.

Selon la Commission, « les informations fournies par la France lors de la procédure d'infraction n'ont pas permis de conclure que les conditions de dérogation à la directive étaient remplies en termes de sélectivité et d'absence de solutions alternatives ».

La Commission considère que les efforts déployés par les autorités françaises ont été, à ce jour, insuffisants et saisit donc la Cour de justice de l'Union européenne à l'encontre de la France.

Comment peut-elle considérer que la chasse traditionnelle de la palombe, dont les populations continuent de se développer de façon exponentielle (18,9 à 25,9 millions d'oiseaux à l'échelle européenne, et des effectifs nicheurs en France qui ont augmenté de 137% (2024)), mettrait en cause l'état de conservation de l'espèce, classée « espèce susceptible d'occasionner des dégâts » (ESOD) dans la moitié des départements français ?

Pour la FNC, qui n'a pas eu accès au dossier, cette attaque totalement déconnectée de l'actualité révèle une fois de plus l'animosité hors norme de la Commission vis-à-vis de la chasse française.



La chasse à la palombe au filet attaquée par la Commission européenne !

La FNC compte bien intervenir aux côtés du Ministère devant la Cour de justice pour pouvoir enfin défendre cette chasse patrimoniale, et démontrer qu'elle répond bien aux critères de dérogation de la directive, comme toutes les chasses traditionnelles d'ailleurs.

Willy Schraen, Président de la FNC : *« Une fois de plus, la Commission européenne fait preuve d'un acharnement idéologique insupportable contre la chasse française. Alors que les populations de palombes sont en pleine expansion, elle ose insinuer que cette chasse traditionnelle mettrait en péril l'espèce ! C'est une absurdité totale et on peut s'interroger sur ce qui pousse ainsi la Commission à mettre un tel sujet au rang de ses priorités. Certains fonctionnaires auraient besoin de venir sur place pour comprendre de quoi il s'agit, et éviter de se ridiculiser en essayant d'éradiquer des chasses patrimoniales parfaitement compatibles avec le droit européen ».*